



Grenville-sur-la-Rouge

DE CŒUR ET DE NATURE

AVIS PUBLIC

Avis public est donné que le règlement numéro **RA-301-02-2016** intitulé :

RÈGLEMENT SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

A été adoptée par le conseil lors de la session ordinaire du 13 septembre 2016.

L'objet de ce règlement vise à se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux.

Il peut être consulté au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture.

Il entre en vigueur le jour de sa publication et affichage.

PUBLIC NOTICE

Public notice is given that By-Law number **RA-301-02-2016** entitled:

BY-LAW CONCERNING ETHICAL GUIDELINES FOR THE MUNICIPAL ELECTED REPRESENTATIVES

As been adopted at an ordinary Council session held on September 13th, 2016.

The object of this by-law is to establish a code of ethics applicable to the municipal elected representatives.

It may be consulted at the Municipal office during business hours.

It comes into force the day of its publication and posting.

DONNÉ à Grenville-sur-la-Rouge, ce 16 septembre 2016 2016

Jean-François Bertrand
Directeur général et secrétaire trésorier